



COUNCIL OF EUROPE    CONSEIL DE L'EUROPE

Berlin, 30 mars 2010  
cdpc-bu/docs 2010/cdpc-bu (2010) 26 - f

CDPC-BU (2010) 26

**COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS**  
**(CDPC)**

**Bureau**  
**(CDPC-BU)**

**Berlin, 29-30 mars 2010**

**Liste des décisions prises lors de la réunion du Bureau du CDPC**

Le Bureau du CDPC décide de :

- Exprimer ses condoléances à la délégation de la Fédération de la Russie qui a informé le Bureau des attaques terroristes à Moscou ;

**1. Conseil de coopération pénologique (PC-CP)**

**a. Détenus étrangers**

- Prendre note du mandat ad hoc révisé du PC-CP concernant son travail à venir sur la question des détenus étrangers, tel qu'approuvé par le CDPC par procédure écrite, et que le Comité des Ministres devrait adopter le 21 avril;

**b. Délinquants dangereux**

- Prendre note de l'information fournie par le Secrétariat sur les discussions tenues lors de la dernière réunion du PC-CP (17-19 mars) sur ce sujet et de l'étude comparative dans les Etats préparée par le PC-CP (PC-CP (2010) 04) ;
- Examiner le document de discussion sur la détention préventive de sûreté (CDPC-BU (2010) 04 rev) préparé par le Secrétariat et charger le Secrétariat de le réviser à nouveau suivant les discussions du Bureau et de le soumettre à la Plénière pour information ;

- Prendre note que, lors de sa dernière réunion, le PC-CP a nommé Mme Nocky Padfield (RU) en tant qu'expert scientifique chargé de préparer une étude comparative sur les systèmes juridiques et les pratiques existants concernant le traitement des délinquants dangereux après que ceux-ci ont purgé leur peine d'emprisonnement et que cet expert soumettra à la prochaine réunion du PC-CP (5-7 mai) un document contenant la structure générale et les éléments principaux du rapport qui devrait être finalisé au mois de septembre. Ce rapport sera par la suite envoyé à toutes les délégations du CDPC pour commentaires et contributions éventuels ;
- Charger le Secrétariat d'envoyer le rapport préliminaire de Mme Padfield à tous les membres du Bureau pour commentaires, par procédure écrite, immédiatement après la réunion du PC-CP en mai ;
- Conformément aux résultats préliminaires du rapport préparé par Mme Padfield en mai, envisager d'inviter l'expert à la plénière pour faire une présentation sur le sujet des délinquants dangereux ;
- Charger le Secrétariat de contacter le Secrétariat du CODEXTER afin de l'associer, si cela est possible, au travail sur les délinquants dangereux ;

### c. **Statistiques SPACE**

- Prendre note du fait que SPACE I (enquête 2008) et SPACE II (enquête 2007) ont été complétés récemment et charger le Secrétariat d'inviter M. Aebli à la prochaine plénière du CDPC pour présenter ces enquêtes, et tout particulièrement SPACE II qui a été recueilli pour la première fois depuis 2003.

## 2. **Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC)**

- Prendre note de l'information fournie par le Secrétariat sur les travaux planifiés par le PC-OC concernant la question de la compétence et de ses effets sur la coopération internationale en matière pénale, et sur les progrès réalisés concernant les travaux de modernisation de la Convention sur l'extradition ;
- Charger le PC-OC de rendre compte à la Plénière du CDPC des discussions sur la question de la consolidation éventuelle de la Convention sur l'extradition et de ses protocoles additionnels, ainsi que sur la possibilité d'introduire des procédures plus contraignantes en ce qui concerne la résolution de difficultés pratiques dérivant de la mise en œuvre et de l'interprétation des conventions pertinentes ;
- Charger le PC-OC de discuter la faisabilité de préparer une liste de droits procéduraux dans le cadre de la coopération internationale en matière pénale ;
- Prendre note de l'information fournie par le Secrétariat sur les développements récents concernant le projet « d'élaboration d'outils pratiques efficaces pour faciliter la coopération judiciaire en matière pénale » ;

## 3. **Suivi des décisions prises lors de la réunion plénière du CDPC**

### a. **Modèles de dispositions standard**

- Examiner un document préparé par le Secrétariat sur un projet de modèles de dispositions standard concernant des questions spécifiques à l'usage des comités rédactionnels (CDPC (2010) 21), charger le Secrétariat de réviser ce document à la lumière de discussions du Bureau, en particulier en le complétant avec les questions suivantes :
  - o Informations sur les clauses finales, y compris sur les modalités d'accession des Etats tiers ;
  - o Références explicites au CDPC dans les conventions ;

- o Mécanismes de suivi ;
- Soumettre le document révisé à la Plénière du CDPC et inviter celle-ci à approuver ce document ;

**b. La preuve scientifique en matière pénale**

- Examiner un résumé préparé par l'expert nommé, Prof. Champod, exposant la portée de l'étude comparative sur la preuve scientifique en matière pénale que l'expert préparera pour présentation à la prochaine plénière du CDPC ;
- Considérer que ce sujet mériterait un suivi concret, suite à l'approbation du CDPC ;
- Charger le Secrétariat de transmettre à l'expert les commentaires du Bureau sur le résumé proposé et l'inviter à la prochaine réunion plénière ;

**c. Rapport/étude préliminaire sur le sujet des victimes**

- Prendre note de l'étude préliminaire révisé sur le sujet des victimes préparée par M BOHACIK ;
- Charger le Secrétariat de demander à M. BOHACIK de préparer un rapport final pour adoption lors de la prochaine réunion plénière du CDPC, en tenant compte de l'opinion du Bureau concernant ses propositions, et en particulier concernant ses recommandations à long, à moyen et à court termes ainsi que ses conclusions et de l'inviter à présenter ce rapport lors de la plénière du CDPC ;

**4. 30e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Justice (Istanbul, novembre 2010)**

- Prendre note du document CDPC-BU (2010) 17 qui présente les thèmes de la conférence d'Istanbul tels qu'adoptés par le Comité des Ministres, ainsi que de l'information fournie verbalement par le Secrétariat sur l'état de préparation de la Conférence d'Istanbul ;
- Prendre note que le projet de Résolution sur le premier sous-thème de la Conférence (e-justice) sera rédigé principalement par le CDCJ, avec la possibilité pour le CDPC d'y contribuer concernant notamment la coopération internationale dans le domaine pénal ;
- Ajouter des sous-thèmes au second thème : « les prisons dans l'Europe d'aujourd'hui », notamment concernant les prisons surpeuplées, les détenus étrangers (liée à la question du transfert des détenus étrangers), les alternatives à la détention ;
- Examiner les éléments pour un projet de résolution préparés par le PC-CP sur le thème « les prisons dans l'Europe d'aujourd'hui » ;
- Charger le Secrétariat de réviser le projet de résolution sur la base des discussions du Bureau et de l'envoyer à tous les membres du Bureau pour commentaires/accord par procédure écrites ;
- Inviter le CDPC à examiner et approuver lors de sa prochaine réunion plénière le projet de résolution tel que finalisé par le Bureau ;

**5. Le traité de Lisbonne – le Programme de Stockholm et les travaux du CDPC**

- Prendre note des informations fournies oralement par le Secrétariat concernant ses réunions avec des représentants des institutions européennes à Bruxelles en mars pour aborder notamment la coopération et les synergies possibles entre l' Union Européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine pénal ;
- Poursuivre sa discussion préliminaire concernant les activités futures du CDPC dans le contexte de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et de charger le Secrétariat de réviser le document (CDPC-BU (2010) 09) sur les domaines possibles de coopération

- entre le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne pour la mise en œuvre du programme de Stockholm ;
- Envoyer ce document à toutes les délégations du CDPC en tant que document d'information ;
  - Charger le Secrétariat de suggérer au Secrétaire Général d'adresser une lettre par les voies appropriées à la Commission qui contiendrait une courte liste de domaines pouvant potentiellement nécessiter l'assistance du Conseil de l'Europe ;

## **6. Trafic d'organes**

- En rapport avec le projet d'opinion demandé par le Comité des Ministres au CDPC sur l'étude conjointe du Conseil de l'Europe et des Nations Unies sur le trafic d'organes, de tissus, et de cellules, d'examiner les 12 réponses des délégations du CDPC au questionnaire (CDPC (2010) 01) sur le contenu possible de la future Convention contre ce phénomène ;
- Charger le Secrétariat d'envoyer un rappel aux délégations n'ayant pas répondu au questionnaire afin qu'ils soumettent leurs réponses avant le 30 avril 2010 ;
- S'accorder avec le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) sur le fait que la question spécifique du trafic des êtres humains aux fins de prélèvements d'organes est couverte de manière adéquate par la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains ;
- En coopération étroite avec le Président du Bureau, charger le Secrétariat de préparer un projet d'opinion sur ce sujet à la lumière des réponses au questionnaire et des discussions du Bureau ;
- Inviter le CDPC lors de sa plénière à discuter, à adopter et à soumettre l'opinion du CDPC au Comité des Ministres ;

## **7. Information donnée par le Secrétariat**

- Prendre note de l'information fournie oralement par le Secrétariat sur les sujets du crime pharmaceutique, de la cybercriminalité, de la violence à l'égard des femmes/violence domestique, et de l'exploitation et abus sexuel des enfants ;

## **8. Autres**

### **a. Demande de Penal Reform International (PRI) du statut d'observateur**

- Prendre note du document préparé par le Secrétariat (CDPC-BU(2010)18) contenant des informations générales sur PRI ;
- Décider d'accorder la demande de PRI du statut d'observateur auprès du PC-CP ;

### **b. MONEYVAL**

- Examiner les documents CDPC-BU (2010) 19 et CDPC-BU(2010) 23 et la proposition de MONEYVAL de devenir un mécanisme indépendant rendant compte au Comité des Ministres directement ;
- S'accorder sur la proposition de MONEYVAL de devenir un mécanisme indépendant ;
- Charger le Secrétariat de préparer un document concernant la position du Bureau sur ce sujet et de le présenter lors de la prochaine réunion plénière du CDPC ;

### **c. Justice adaptée aux enfants**

- Prendre note du quatrième projet de lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants préparé par le groupe de spécialistes sur une justice adaptée

- aux enfants (CJ-S-CH) qui finalisera son document lors de ses prochaines réunions les 26-28 avril et 25-27 mai 2010 ;
- Charger le Secrétariat d'envoyer ce document à toutes les délégations, et de les inviter à soumettre au Secrétariat leurs commentaires sur ce texte et, le cas échéant, directement au CJ-S-CH par leur point de contact national ;
  - Charger le Secrétariat de proposer, sur la base de ces commentaires, un projet de commentaire global du CDPC ;

c. **Date de la prochaine réunion**

- Prendre note que la prochaine réunion de la prochaine réunion plénière se tiendra du 7 – 10 juin 2010.